

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DU 3 MAI 1993
II) ECRET N° 93-107 /MFPRA-DGFP/DGCA/SAV.
portant promotion au titre de l'année 1991
de Monsieur MOUANGOU Lazare, Ingénieur
Statisticien en Chef de 3^e échelon, des
Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I
des Services Techniques (Statistique).

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

D.G.B.

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;
Vu la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant
refonte du statut général de la Fonction Publique ;
Vu le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1969 fixant
le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
Vu le Décret N° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des
Cadres de l'Etat ;
Vu le Décret n° 63/410 du 12 Décembre 1963 portant
statut commun des Cadres des Services Techniques de la Statis-
tique ;

Vu le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règle-
mentant l'avancement des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du
5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des
Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant
organisation des interims des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des notes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
Agents de l'Etat ;

Vu le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant
déblocage des effets financiers des avancements et des
situations administratives ;

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 93-106 /MFPRA/DGFP/DGCA.SAV
du 3 MAI 1993 portant inscription au titre de
l'année 1991 de Monsieur MOUANGOU Lazare, Ingénieur Statisticien
en Chef des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Servi-
ces Techniques (Statistique).

II) E C R E T E :

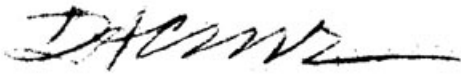
ARTICLE 1er : Monsieur MOUANGOU Lazare, Ingénieur Statisticien en Chef de 3^e échelon des cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des Services Techniques (Statistique) en service au Centre National de Gestion (GENAGES) à Brazzaville est promu au titre de l'année 1991 au 4^e échelon de son grade; indice 1950 pour compter du 03 Juillet 1991 ; Ace : Néant.

ARTICLE 2 -: Le présent décret qui prend effet ~~tant~~ du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JORC ~~et communiqué partout où besoin sera.~~

Brazzaville, le 3 MAI 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives


- Claude Antoine DA COSTA -


- Jean Prosper KOYO -

AMPLIATIONS :

- JORC	2
- DGFP/DGCA	2
- DGB	2
- DGCF	2
- DGCNSEE	2
- GENAGES	2
- INTERESSE	2
- DOSSIER	2

